

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2023

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Karine BODEZ, Baptiste DESSAINT

absences excusées : Éric SCHWEIN, Laurianne GROSS, Sandrine HEITZMANN, Florian GROSSON, Yannick MEAL, Siegrid LESBAUPIN, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF

absence non excusée :

procurations : Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ, Florian GROSSON à Ghislaine BERINGER, Yannick MEAL à Lilly ANCEL

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, directrice générale des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS
5. EXTENSION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION – RÉGION GRAND EST
6. CHASSE – LOT N° 1 – AGRÉMENT GARDE-CHASSE PARTICULIER
7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

SOMMAIRE



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	97
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023	97
3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....	97
4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS	98
A. FILIERE TECHNIQUE	98
B. FILIERE CULTURELLE	99
C. FILIERE ADMINISTRATIVE.....	99
5. EXTENSION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION – RÉGION GRAND EST.....	100
6. CHASSE – LOT N° 1 – AGRÉMENT GARDE-CHASSE PARTICULIER.....	101
7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX	101
A. COMMUNICATION.....	101
B. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES	101
C. AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, JUMELAGES	101
8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES	101
A. TRAVAUX ACCESSIBILITÉ SALLE DES FÊTES.....	101
B. PROCHAINE SÉANCE.....	102

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attaque au couteau ayant eu lieu à Annecy ce même-jour.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2023

Le compte-rendu de la séance du 11 mai 2023 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

3. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 44/2023	Mise à disposition club-house pétanque – MUSCAT Nattacha – le 18.05.2023	16.05.23	105
DEL 45/2023	Mise à disposition club-house handball – GENNERAT Laurent – le 17.06.2023	16.05.23	106
DEL 46/2023	Mise à disposition club-house pêche – KOPP Jean-Paul – le 10.06.2023	16.05.23	107
DEL 47/2023	Mise à disposition club-house pétanque – SCHLOSSER Véronique – le 11.06.2023	16.05.23	108
DEL 48/2023	Concession tombe cinéraire n°21 GEIGER Marguerite née ALLGEYER	19.05.23	109
DEL 49/2023	Renouvellement concession case cinéraire n°17 HILBERER Danielle née SCHMITT	25.05.23	110
DEL 50/2023	MAPA : CAC – avenant 1 au marché du lot 24 – aménagements extérieurs (entreprise ID Verde)	26.05.23	111
DEL 51/2023	Mise à disposition club-house football – MARTIN Virginie – le 17.06.2023	01.06.23	112
DEL 52/2023	Mise à disposition club-house pétanque – CPTS Rhin Brisach – le 15.06.2023	01.06.23	113
DEL 53/2023	Mise à disposition club-house quilles - GARRIGOS André – le 17.06.2023	06.06.23	114
DEL 54/2023	Mise à disposition club-house pêche – GWINNER Alain – le 17.06.2023	06.06.23	115
DEL 55/2023	Mise à disposition club-house pêche – EDF CNPE – le 21.06.2023	06.06.23	116

Le conseil municipal en prend acte.

4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

A. Filière technique

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe pour assurer les missions de chargé de l'hygiène et de la propreté.

L'organe délibérant, sur rapport de l'autorité territoriale, décide, après en avoir délibéré :

- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} juillet 2023, l'emploi permanent de chargé de l'hygiène et de la propreté relevant du grade d'adjoint technique et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures et 45 minutes (soit 25.75/35^{es}) ;
- ☞ **de créer**, à compter du 1^{er} juillet 2023, l'emploi permanent de chargé de l'hygiène et de la propreté relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures et 45 minutes (soit 25.75/35^{es}).

Et précise :

☞ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'état du personnel est actualisé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	3	
Agent de maîtrise	4	4	
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2	2	1
Adjoint technique	5	5	2

B. Filière culturelle

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'assistant du pôle culturel.

L'organe délibérant, sur rapport de l'autorité territoriale, décide, après en avoir délibéré :

- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} septembre 2023, l'emploi permanent d'assistant du pôle culturel relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) ;
- ☞ **de créer**, à compter du 1^{er} septembre 2023, l'emploi permanent d'assistant du pôle culturel relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}).

Et précise :

☞ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'état du personnel est actualisé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Adjoint du patrimoine	2	2	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	

C. Filière administrative

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable ressources et services au public.

L'organe délibérant, sur rapport de l'autorité territoriale, décide, après en avoir délibéré :

- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} décembre 2023, l'emploi permanent de responsable ressources et services au public relevant du grade de rédacteur principal de 2^e classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}) ;
- ☞ **de créer**, à compter du 1^{er} décembre 2023, l'emploi permanent de responsable ressources et services au public relevant du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{es}).

Et précise :

☞ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'état du personnel est actualisé comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Attaché	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	1	
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif	2	2	1

5. EXTENSION DE LA VIDÉOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION – RÉGION GRAND EST

M. Bruno NAEGELIN rappelle le projet de déploiement d'un système de vidéosurveillance du domaine public. Les phases 1 et 2 sont en cours d'achèvement et le maître d'œuvre va démarrer la 3^e phase du projet.

Puis il informe les conseillers que, comme pour la phase 2, l'extension pouvait entrer dans le champ d'une subvention régionale.

Pour compléter cette nouvelle demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du conseil municipal approuvant l'opération et ses modalités de financement.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Description des travaux hors VRD	MONTANT (HT)	Financements sollicités	MONTANT (HT)	%
Achat et pose de caméras, y compris mâts supports	26 045	Etat :		
Frais de raccordement à un réseau de communications électroniques	8 187	FIPDR/DETR/DSIL		
Acquisition de systèmes de stockage des vidéos	525	Autre		
Acquisition de logiciel d'aide à la décision ou levées de doute		Région Grand Est:	10 427	30,00 %
Souscription à une offre GFU		Aide vidéoprotection		
Autre (à préciser)		Autres financements à préciser (CEA, Europe, etc.)		
		Autofinancement	24 330	70,00 %
TOTAL DES DÉPENSES	34 757	TOTAL DES FINANCEMENTS	34 757	100,00 %

Il précise ensuite que le plafond de l'aide régionale est fixé à 20 000 € par commune pour les investissements éligibles (création et extension(s) cumulées). La commune ayant déjà touché 15 243,82 € pour le premier dossier déposé, il ne sera possible que de solliciter 13,68 % du montant des travaux prévus pour la tranche 3, soit 4 756 €.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** l'opération et son plan de financement ;
- ☞ **d'imputer** la dépense à l'article 21568 du budget administration générale ;
- ☞ **de solliciter** la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention pour l'extension du système de vidéosurveillance du domaine public ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. CHASSE – LOT N° 1 – AGRÉMENT GARDE-CHASSE PARTICULIER

Conformément à l'article n° 31 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, l'association de chasse « *Aux oiseaux de Fessenheim* », locataire du lot de chasse n° 1, propose la nomination de M. Alain GUTHMANN en qualité de garde-chasse particulier.

La fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin a émis un avis favorable en date du 08 juin 2023.

Sur proposition de M. Etienne SIGRIST, le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **d'émettre** un avis favorable à l'agrément de M. Alain GUTHMANN en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse n° 1.

7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

A. COMMUNICATION

Mme Marie-Jeanne KIEFFER informe qu'il a été décidé d'externaliser la distribution du Fassana'Actu. La première distribution externalisée a été réalisée fin mai 2023. Elle demande à ce que les conseillers et tout autre habitant de la commune signalent tout problème de distribution à l'accueil de la mairie pour que la commune puisse remonter l'information à l'entreprise.

Pour information, la société a pour consigne de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres du village, y compris dans celles disposant d'un autocollant « STOP PUB ».

B. AFFAIRES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES

Mme Lilly ANCEL fait un rapide bilan de la fête de l'amitié 2023. M. le maire en profite pour la féliciter quant à l'organisation de la manifestation. Il remercie également l'ensemble des bénévoles, le comité de l'OMSCAL et les services municipaux qui ont œuvré pour faire de cet évènement un succès.

C. AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, JUMELAGES

Mme Ghislaine BERINGER informe les membres que le périscolaire change de direction. Mme Laurine NOVA-PIMENTEL a quitté la Fédération des foyers clubs ; c'est désormais Mme Souhila SOUKI qui assure cette fonction depuis le 01 juin 2023.

8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. TRAVAUX ACCESSIBILITÉ SALLE DES FÊTES

M. le maire informe les membres que les travaux prévus à la salle des fêtes cet automne doivent être décalés. Les locations sont donc à nouveau possibles sur la période initialement bloquée, soit de septembre à novembre 2023.

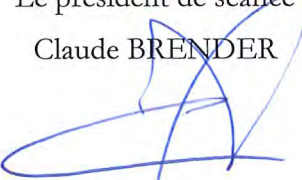
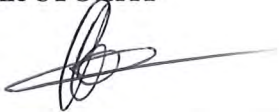
Les travaux vont être décalés à 2024, la salle sera donc inaccessible de mi-juillet à fin novembre.

B. PROCHAINE SÉANCE

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 6 juillet 2023 à 19 heures à la salle des fêtes.

Autres évènements :

- Prochains conseils municipaux : 5 octobre 2023, 9 novembre 2023 et 12 décembre 2023
- Autres réunions : néant
- Évènements à venir :
 - 13 juin : 80 ans du RMT avec après-midi d'animation dans le village (16 h - 21 h) ;
 - 16 juin : conférence-débat sur le déboulonnage des statues de Victor Schœlcher à l'espace muséographique Victor Schœlcher, son œuvre (20 h) ;
 - 21 juin : fête de la musique sur le parvis l'Île aux enfants (à partir de 18 h 30) ;
 - 9 juillet : manifestation « La bicyclette » sur le parking de la pépinière d'entreprises la Ruche ;
 - 13 juillet : fête Nationale organisée à la salle des fêtes et parkings annexes ;
 - 02 septembre : forum des associations au complexe sportif ;
 - 22/23/24 septembre : inauguration de l'Escale ;
 - 28 septembre : 30 ans de jumelage avec Hartheim am Rhein.

<p>Le président de séance Claude BRENDER</p> 	<p>Le secrétaire de séance Virginie STOCKY</p> 
---	---

Date de publication sur le site Internet de la commune : 7 juillet 2023